

Commune de

BELLEU

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

09 FEV. 2015



NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

Concernant la distribution de l'eau potable, le territoire de Belleu appartient au syndicat intercommunal du Sud de Soissons et du Nadon. Créé en 2004 par fusion du syndicat intercommunal des eaux du Sud de Soissons et du syndicat des eaux du Nadon, le syndicat actuel regroupe 19 communes, soit une population de près de 11 000 habitants.

La gestion et l'entretien du réseau d'eau potable est en régie directe.

L'alimentation en eau potable se fait à partir de 3 points de captage situés sur le territoire de Vauxbuin, au lieu-dit « le Château de Chevreux ». L'eau est puisée dans la nappe de la craie et dans les sables de Bracheux ; elle est ensuite traitée par adoucissement et infiltration.

Aujourd'hui, le syndicat auquel adhère la commune de Belleu consomme seulement $\frac{1}{4}$ de la ressource disponible ; aucun dysfonctionnement, aucune défaillance n'est recensé. Les forages actuels sont entretenus pour une durée de vie de 10 années : la ressource en eau potable est donc assurée.

Le projet, à l'échelle régionale, d'une production unique à partir d'un prélèvement dans l'Aisne est à l'étude. Il s'agit d'un projet sur le long terme, non finalisé à ce jour.

L'eau est stockée et distribuée à partir de deux réservoirs situés sur le territoire communal : un premier au lieu-dit « Beauregard » en entrée Ouest de la ville et un second au lieu-dit « le Mont Fendu » sur les parties hautes du territoire, le long de la RD6.

L'eau arrive depuis l'Ouest par des canalisations de diamètre important (200 mm). Le réseau propose une fourche permettant l'alimentation de la partie Sud de la ville et de la partie Nord.

S'agissant de la partie Sud, les canalisations principales (de diamètre supérieur ou égal à 100 mm) suivent le tracé des rues principales (rue Jacquin, rue Joliot Curie, rue du Pressoir, rue du Val et rue Siegfried, rue de Fère en Tardenois). Le réseau majeur forme des bouclages assurant ainsi une bonne distribution de l'eau potable (circuit fermé).

Un réseau qualifié de secondaire se greffe sur le réseau principal : il propose une distribution selon des bouclages restreints (sente des Patards, rue Brunehant...) ou des canalisations en impasse (sente de la Vieille Montagne, rue du Fond du val, rue Gagarine...).

S'agissant de **la partie Nord de la ville**, la densité de l'urbanisation a nécessité la mise en place d'un réseau plus maillé et constitué principalement de canalisations dont le diamètre est supérieur à 100 mm. Le réseau principal emprunte les axes structurants de la ville (avenue de Château Thierry, rue Pasteur, rue de Fère en Tardenois, rue d'Orcamps).

Des canalisations secondaires (de diamètre inférieur à 100 mm) prennent le relais dans la distribution de l'eau pour des quartiers peu développés (exemple des voies en impasse par exemple).

ooo

Le réseau d'eau potable sur la commune de Belleu est vieillissant sur certaines sections, mais des travaux de renforcement et d'amélioration s'échelonnent dans le temps. Le bilan de la distribution en eau potable sur Belleu reste positif.

D'une façon générale, le réseau d'eau potable apparaît correctement dimensionné aux besoins de la ville et propose un maillage qui assure une bonne « irrigation » des parties bâties. Par ailleurs, le réseau principal propose une capacité suffisante pour assurer une desserte correcte pour d'éventuelles extensions urbaines.

Il n'existe aucun lien avec le réseau d'eau potable de Soissons, ce qui est souvent le cas lorsque deux réseaux sont aussi proches. Cette option technique est souvent perçue comme une alternative dans la distribution de l'eau potable en cas de problème sur l'un des deux réseaux. Une réflexion pourra être engagée dans ce sens.

ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Soissons, structure intercommunale à laquelle appartient Belleu, a la compétence Assainissement.

La Communauté d'Agglomération du Soissonnais gère l'assainissement en régie. Elle a également mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis le 1er janvier 2006 et effectif depuis 2007, certifié ISO 14 001. Il assure la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des systèmes d'assainissement (conformément au règlement de SPANC de l'Agglomération en vigueur).

Le SPANC assure aussi la vérification du bon entretien de l'installation. Il permet de contrôler les installations autonomes qui concerneront à l'issue des travaux d'extensions du réseau d'assainissement collectif, 300 habitations sur l'ensemble du territoire (2 % de la population de l'Agglomération).

21 des 28 communes adhérentes sont raccordées à la station d'épuration de Pommiers (Belleu en fait partie). Les autres communes adhérentes fonctionnent selon un assainissement individuel.

Le réseau d'assainissement collectif couvre la quasi-totalité des espaces agglomérés de Belleu. Seules quelques constructions isolées fonctionnent sous un système individuel : ces dernières se situent dans la rue de Septmonts et le secteur du Fond du Val.

Le réseau d'assainissement collectif fonctionne sur un mode mixte : un réseau séparatif sur une grande partie de la ville et un réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales) sur la partie Nord-Est de la ville.

Aucun dysfonctionnement n'est à signaler. Le projet de raccorder les constructions existantes situées dans la sente de la Fontaine St-André est à l'étude.

Les eaux usées collectées sont dirigées vers la station d'épuration de Pommiers. D'une capacité de traitement de 80 000 Equivalent / Habitants, l'équipement est actuellement utilisé à hauteur de 60 000 Equivalent / Habitants. La station d'épuration a été mise aux normes en 2004 et est certifiée ISO 14001 ; elle est gérée par VEOLIA.

Les eaux usées dépolluées sont ensuite rejetées dans l'Aisne.

COLLECTE DES DECHETS

L'Agglomération du Soissonnais gère la collecte des déchets sur l'ensemble des 28 communes de son territoire.

L'agglomération s'attache à ce que le tri soit efficace pour trois raisons majeures :

- **environnemental** : les déchets sont des facteurs de risques pour les sols, les eaux, l'air et la santé. La collecte sélective permet de limiter le recours à l'enfouissement ou à l'incinération. Favoriser le recyclage, c'est épargner les ressources naturelles, réduire les volumes mis en décharges et la pollution qui en résulte.
- **économique** : la Communauté perçoit des aides pour organiser le tri des déchets. A l'inverse, les taxes sur l'enfouissement des déchets sont de plus en plus importantes. Enfin certaines entreprises rachètent les produits recyclés.
- **social** : la collecte sélective participe à une prise de conscience citoyenne sur la protection de l'environnement en général, tout en contribuant à la création d'emplois (agents de collecte, de tri, de communication)

Le traitement et la valorisation des déchets ménagers a été confié au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

La collecte sélective est mise en place depuis 2006 : chaque foyer a la possibilité de séparer ses déchets en trois catégories :

- **bac jaune** est destiné au tri sélectif, il est ramassé à domicile 2 fois par mois
- **bac vert** est réservé aux verres, il est ramassé à domicile 1 fois par mois
- **bac bordeaux** pour les autres déchets, il est ramassé à domicile 2 fois par semaine sur Soissons et 1 fois par semaine sur les communes.

Pour Belleu, le ramassage des ordures ménagères se fait chaque lundi ; celui des cartons et des plastiques se fait le jeudi des semaines paires. Des points d'apport volontaire pour le verre sont répartis dans la ville (Avenue de Château-Thierry, Place Violet, Rue Ampère, Rue Léon Blum et Route de Fère-en-Tardenois).

Les habitants de Belleu peuvent se rendre à la déchetterie de Villeneuve Saint-Germain (zone industrielle). Le site accepte les déchets suivants :

- les déchets encombrants : appareils électroménagers, sommiers, meubles, nettoyage de greniers...
- les déchets inertes : gravats, décombres, branchages, taille de haies...
- les déchets banals : ferrailles, cartons, bois, plastiques, papiers...
- les déchets ménagers spéciaux :
 - les piles
 - les huiles minérales (ex : huiles de vidange) et végétales (ex : huiles de cuisson).
 - les restes (sous forme liquide, solide ou en aérosol) de : peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, poisons pour animaux et produits chimiques divers
 - thermomètres au mercure
 - médicaments périmés ou non utilisés
 - Tubes fluorescents et ampoules longue durée
 - Batteries de véhicules
 - Radiographies